



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 5 juillet 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
Parution au Journal Officiel du 5 juillet 2018**

Le Journal Officiel du 5 juillet 2018 a publié un arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes de Sainte-Croix, Saint-Rémy, Toulonjac au titre des inondations et coulées de boues du 23 avril 2018 et les communes de Compeyre et Millau pour celles du 7 mai 2018.

Les habitants de ces communes disposent donc d'un délai de 10 jours maximum à compter de la publication du Journal Officiel pour présenter ou compléter, si nécessaire, leur déclaration de sinistre auprès de leurs assureurs.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*